

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 15 Juillet 2024

| |
|------------------------------------|
| D2024-71 |
| Cession d'une tondeuse Kubota |
| Rapporteur : Jean-Claude ARNAUD |

| Nombre de membres | | |
|---|----------|---|
| Conseil | Présents | Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs) |
| 23 | 19 | 22 |
| Vote POUR | 22 | |
| Vote CONTRE | 0 | |
| Abstention | 0 | |
| Date de la Convocation : 9 Juillet 2024 | | |

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze Juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

Présents : Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSETTE, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Coralie SANGOY, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

Absents : Valentin CARRERAS (pouvoir à Michel BERTHET), Ludovic MORAND (Pouvoir à Julien STOYE), Cyrille BOUCHY (pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES.

Monsieur Jean-Claude ARNAUD explique au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une tondeuse achetée en Juillet 2008 achetée à l'établissement GARRY BRESSE MOTEURS pour un prix de de 23 680,80 € (Tondeuse Kubota Type F 2880-EC- numéro inventaire 2008/TONDEUSE KUBOTA).

Dans le cadre de la politique de renouvellement du parc de matériels et de mobiliers, la commune procède régulièrement au remplacement de ses matériels en raison soit de leur âge, de leur état de vétusté ou lorsqu'ils deviennent économiquement irréparables.

De nombreuses pannes étant intervenues en 2023, il a été décidé de racheter une nouvelle tondeuse.

La société Garry Bresse Moteurs dont le siège social se trouve à Mâcon, a proposé de racheter l'ancienne pour le prix de 1000 €.

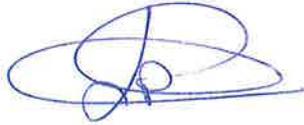
Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à vendre la tondeuse Kubota pour le prix de 1000 € et à réaliser les opérations de cession et de sortie de l'inventaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la reprise de la tondeuse Kubota par la société GARRY BRESSE MOTEUR
- **De réaliser** les opérations de cession et de sortie d'inventaire
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Céline CARREIRO



Le Maire
Michel BERTHET



Acte contresigné le 17 juillet 2024
Le Maire,



Acte télétransmis au contrôle de légalité le
17 juillet 2024.....
Acte affiché le